



## Note d'informations suite au Comité de liaison Citoyen COVID-19

Comité du Samedi 7 novembre 2020, à l'Hôtel de ville de Grenoble

Pour rappel, deux mesures ont été soumises à avis du comité :

- **Décision de maintien et mise sous observation des marchés**
- **Mesures de lutte contre l'isolement** (lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences ; renforcement des maraudes ; projet d'ouverture d'un lieu d'accueil de jour temporaire ; politique à destination des personnes âgées à domicile ; soutien à la parentalité ; maintien de l'ouverture des Maison Des Habitants ; Résidence autonomie ; dispositif « bouge ton corps » proposé par le service des sports de la ville ; renforcement du dispositif « aller vers »/caravane des droits ; plateformes « Volontaire/solidaires de Grenoble », qui prolonge la plateforme « voisins/voisines »)

### ***Concernant la communication de la ville sur la gestion de crise et l'accès aux droits***

**Un dépliant sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des grenoblois.es et dans les Maison Des Habitants (MDH).** Il contient des informations concernant les possibilités d'entraides entre citoyen.nes ; sur les numéros d'urgence dans les cas de violences faites aux personnes ; sur les moyens mis à disposition pour pratiquer une activité physique pendant le confinement et sur les lieux qui restent ouverts pendant le confinement (MDH, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), points de distribution alimentaire, etc.).

Ce dépliant sera également inséré dans le **GreMag, dont l'édition de novembre a été décalée pour y intégrer les informations et dispositifs municipaux relatifs au COVID-19.** Il sera envoyé sous dix jours selon les modalités habituelles à tous.tes les habitant.es.

Des affiches, reprenant les quatre informations principales du dépliant, seront placées dans les immeubles grenoblois.

Des courriers ont été remis en main propre aux usagers de la Restauration à Domicile et des Services de Soins Infirmiers à Domicile les informant de l'ouverture des Maisons des Habitants pendant le confinement, deux attestations de déplacement dérogatoire étaient par ailleurs jointes au courrier.

Enfin, des attestations de déplacement dérogatoire en version papier continuent d'être mises à disposition dans les MDH et les commerces de proximité.

### **Concernant la mise sous observation des marchés**

Suite à l'avis favorable du comité de liaison pour le maintien des marchés extérieurs, **aucune mesure de restriction n'a été prise par la mairie** pour limiter le nombre de stands ou le nombre de personnes autorisées.

La **présence de la police municipale pour faire de la prévention** a en revanche été renforcée, **à destination des clients et des commerçants**, pour sensibiliser au port du masque par toutes et tous sur les marchés de la ville.

### **Concernant l'ensemble des mesures de lutte contre l'isolement**

#### **1<sup>ère</sup> mesure : lieu d'accueil pour les personnes victimes de violence**

Le plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes minoré.es de genre a été renforcé ; comme lors du premier confinement, la ville et le CCAS ont notamment ouvert des places d'hébergement supplémentaires lors de ce deuxième confinement.

#### **2<sup>ème</sup> mesure : renforcement des maraudes**

La fréquence des maraudes effectuée par le CCAS a été renforcée, pour continuer la distribution de masques aux personnes sans-abri et sensibiliser sur la situation sanitaire. Par ailleurs, les dispositifs de distribution alimentaire, en lien avec les associations et lieux conventionnés, sont également renforcés : 500 repas hebdomadaires produits par la restauration municipale et distribués aux associations ; coordination par le CCAS des livraisons d'invendus de la Société Phénix ; collecte par le CCAS des invendus de Carrefour.

#### **3<sup>ème</sup> mesure : ouverture d'un lieu d'accueil de jour temporaire**

L'orientation retenue n'est pas celle de l'ouverture d'un lieu à destination des personnes, mais plutôt à destination des associations, qui demandaient un local pour avoir un point de distribution alimentaire, et pouvant également servir de lieu de stockage pour du matériel.

#### **4<sup>ème</sup> mesure : politique à destination des personnes âgées à domicile**

Au-delà des appels téléphoniques, qui continuent d'être pratiqués, d'autres dispositifs sont renforcés ou amendés :

- Le système de livraison des repas à domicile fonctionne à plein avec une augmentation des demandes : au mois de novembre, 500 personnes étaient bénéficiaires du service, jusqu'à 430 repas par jour ont été livrés.
- 3200 ballotins de chocolats offerts par le CCAS pour les fêtes de fin d'année aux seniors seront distribués cette année dans les différents Pôle d'Animation Gérontologique et Intergénérationnel (PAGI) au sein des Maison Des Habitants, pour favoriser le lien avec les professionnels. Les personnes ne pouvant se déplacer le

recevront par courrier ou seront livrées par des personnes bénévoles, en lien avec les services du CCAS.

### **5<sup>ème</sup> mesure : ouverture des Maison Des Habitants**

Toutes les Maisons Des Habitants restent ouvertes avec des horaires d'ouverture importants ; les services essentiels sont maintenus (écrivains publics, psychologues, médiations...).

### **6<sup>ème</sup> mesure : soutien à la parentalité**

Un certain nombre de dispositifs existent au niveau national sur cette thématique (associations PHARE Enfants-Parents, SOS Familles en péril, ligne d'écoute de l'APF France handicap à destination des, numéro vert « Allô parents bébé » 0800003456).

La ville de Grenoble, plutôt que d'ajouter un dispositif similaire, a choisi de relayer les informations sur ces dispositifs à travers les différents moyens de communication dont elle dispose.

### **7<sup>ème</sup> mesure : activités sportives**

Une **page web a été créée pour aider les grenoblois.es à pratiquer une activité sportive** ([www.grenoble.fr/activitephysique](http://www.grenoble.fr/activitephysique)), des vidéos y sont mises en ligne et proposent des exercices sportifs.

Par ailleurs, des panneaux vont être installés dans tous les parcs de la ville indiquant des parcours santé.

Des créneaux sont ouverts chaque semaine dans les piscines pour les personnes en situation de handicap.

### **8<sup>ème</sup> mesure : caravane des droits et dispositif « Aller vers »**

Le dispositif « aller vers » et plus particulièrement la caravane des droits, poursuivant son objectif d'orientation des citoyens et de facilitation des relations entre ces derniers et les services concernés par les demandes, a été prolongé par le CCAS.

Le cadre de mission de ce dispositif étant bien celui d'une orientation et non d'une ouverture de droits, le travail étroit avec les institutions, les services concernés et la caravane des droits, sera renforcé, de façon à consolider les retombées du dispositif.

***Concernant d'autres risques identifiés par le comité de liaison (à distance et en présentiel)***

### ***Secteur culturel et associatif***

Pour sauvegarder les emplois des milieux culturels et associatifs, **deux délibérations ont été votées en septembre pour mettre en place deux fonds de soutien exceptionnels**, mettant

en place des aides financières pour les personnes travaillant dans le milieu culturel ou le milieu associatif (respectivement délibérations n°23610 et n°23578).

Toutes les structures ayant essuyé un déficit ou des frais liés au COVID-19 (hors industries culturelles : édition, exploitation commerciale d'un cinéma, librairie etc. qui doivent s'adresser à Grenoble Alpes Métropole) sont invitées à se rendre sur le portail de demande de subvention de la ville et faire une demande portant la mention « COVID-19 ». En cas de difficultés, les représentant.es d'associations peuvent contacter la Maison des Associations ou une Maison des Habitants, les acteurs culturels peuvent contacter le Service Développement Culturel Artistique.

### ***Déplacements, transports et espace public***

L'ensemble des problèmes liés aux transports (densité des personnes dans les trams ou les bus, manque de gel hydroalcoolique) ne pouvant être traités par la ville, faute de compétence réglementaire en la matière, les informations issues du comité de liaison ont été transmises aux services concernés.

**Les contrôles préventifs effectués par la police ont néanmoins été multipliés**, notamment en centre-ville, où la sensibilisation sur le respect des gestes barrières a été renforcée via ces contrôles.

### ***Problématiques financières et matérielles***

- Concernant les situations des étudiant.es, le dialogue est maintenu entre les services concernés à la mairie, les élu.es, et les associations étudiantes.
- L'obligation de fermeture des espaces publics tels que les bibliothèques, qui permettent d'ordinaire l'accès à un ordinateur pour les personnes n'y ayant pas accès chez elle, renforce temporairement la fracture numérique. La possibilité d'ouvrir des Wifi gratuits dans les halls d'immeubles est discutée avec les bailleurs sociaux ; la mise en place d'autres bornes de Wifi gratuit étant pour l'instant impossible dans des lieux publics, en vertu du respect des règles sanitaires interdisant tout regroupement de personnes dans l'espace public.
- La distribution de gel hydroalcoolique et de masques continue pour les personnes les plus vulnérables qui n'ont pas la possibilité d'y avoir accès.
- La ville a demandé à Gaz Electricité Grenoble, Grenoble Habitat et Actis de faire des propositions pour faciliter le paiement des factures dont le montant aura connu une augmentation liée au deuxième confinement et au recours au télétravail.